



**LE RÉSEAU DE CRÉATION
ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES**

**Ce document a été mis en ligne par le Canopé de l'académie de Montpellier
pour la Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

DANS CE CADRE

Académie :	Session :
Examen :	Série :
Spécialité/option :	Repère de l'épreuve :
Epreuve/sous épreuve :	
NOM :	
(en majuscule, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)	
Prénoms :	N° du candidat <input type="text"/>
Né(e) le :	(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou liste d'appel)

NE RIEN ÉCRIRE

Appréciation du correcteur

Note :

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance.

BREVET PROFESSIONNEL FLEURISTE

E4 EEJSE SESSION 2015

SUJET

DUREE : 2 H COEFF : 2

Vous répondrez directement sur le sujet en prenant soin de remplir l'en tête.

Il est interdit de dégrafer les pages, de demander un nouvel exemplaire du sujet en cas d'erreur de votre part.

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

Ce sujet comporte 4 parties indépendantes.

Partie 1	Les facteurs d'environnement	11 points
Partie 2	Le cadre social	10 points
Partie 3	Le contexte juridique et réglementaire	12 points
Partie 4	Le cadre institutionnel	7 points

BREVET PROFESSIONNEL FLEURISTE	E4 EEJSE	Session 2015	SUJET
EPREUVE E4 GESTION DE L ENTREPRISE	DUREE : 2 H	Coeff : 2	1/11

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Mme Castel, a ouvert son propre magasin il y a 5 ans, « Au Jardin d'Annie », après avoir été salariée pendant 10 ans. Votre souhait est également de devenir un jour, à votre tour, indépendant. Pour cette raison, Mme Castel souhaite vous apporter toute son expérience.

Partie 1 : les facteurs d'environnement

Mme Castel vous explique que, depuis quelques temps, la clientèle se fait plus rare.

À l'aide du document 1 et de vos connaissances, répondre aux questions suivantes.

1) Comme la plupart des secteurs en France, à quel phénomène sont confrontés les fleuristes ?

.....

2) Comment évolue malgré tout le marché de la distribution de fleurs en France ?

.....

.....

3) Calculer en pourcentage la répartition du chiffre d'affaires 2012 des végétaux d'intérieur et du funéraire. L'activité funéraire est-elle négligeable ?

.....

.....

.....

4) Quelles conséquences la baisse du pouvoir d'achat entraîne-t-elle sur le comportement des clients ? En citer 4.

.....

.....

.....

.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

5) Quelles sont les 4 principales périodes de vente ?

.....

.....

6) Citer 2 avantages et 2 inconvénients du e-commerce ?

Avantages

Inconvénients

<u>Avantages</u>	<u>Inconvénients</u>
.....
.....
.....

7) Parmi les 3 enseignes citées dans le document 1, préciser à quel circuit de distribution elles appartiennent :

La vente à distance	
La vente par internet	
La franchise	

Citer 3 autres circuits de distribution florale :

-

-

-

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Partie 2 : le cadre social

Mme Castel attire votre attention sur l'importance du respect des salaires en tant qu'employeur.

À l'aide du document 2 et de vos connaissances, répondre aux questions suivantes.

1) Que signifie le sigle SMIC ?

.....

2) À quel document essentiel est rattachée la grille des salaires ?

.....

3) En fonction de quels critères un salarié est-il rattaché à un coefficient ? En donner 4.

.....

.....

4) Sur la base de 35 h, quel est l'horaire mensuel correspondant au salaire minimal ?

.....

5) Quel est le taux horaire brut pour un salarié Niveau III échelon 2 coefficient 320 ?

.....

6) Le SMIC a été revalorisé au 1^{er} janvier 2015 pour s'établir à 9,61 € brut de l'heure. Calculer le nouveau SMIC mensuel brut.

.....

7) Suite à cette revalorisation, quels sont les coefficients de la grille salariale qui doivent être réévalués ?

.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

8) Quels sont les éléments qui peuvent composer le salaire brut ?

.....
.....

9) Que représente la différence entre le salaire brut et le salaire net ?

.....

10) Qu'appelle-t-on salaire imposable ?

.....

Partie 3 : le contexte juridique et réglementaire

Mme Castel a besoin de remplacer son véhicule de livraison, qui lui permet également d'effectuer ses approvisionnements. Elle vous montre le contrat de crédit-bail qu'elle vient de signer pour financer son nouveau véhicule.

À l'aide du document 3 et de vos connaissances, répondre aux questions suivantes.

1) En quoi consiste un financement par crédit-bail ?

.....
.....
.....
.....
.....

2) Comment s'appellent les parties dans un contrat de crédit-bail (en général) :

.....
.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

3) Quel est l'objet de ce contrat ?

.....

4) Donner une obligation pour chacune des parties.

.....

.....

5) Citer un avantage du crédit-bail.

.....

6) Citer un inconvénient du crédit-bail.

.....

7) Au terme de la location, quelles seront les deux options possibles ?

.....

.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Partie 4 : le cadre institutionnel

À l'approche des élections municipales, Mme Castel vous explique que le maire est un interlocuteur important pour le bon fonctionnement du commerce dans la commune.

À l'aide du document 4 et de vos connaissances, répondre aux questions suivantes.

1) Quelles sont les deux changements concernant les élections municipales 2014 ?

.....
.....

2) Quelle est la durée du mandat d'un conseiller municipal ?

.....

3) Comment le maire est-il désigné ?

.....

4) Quelles sont les attributions principales du maire ? En donner 2.

.....
.....

5) Un maire peut-il intervenir favorablement sur l'activité de votre commerce ? Si oui, comment ?

.....
.....

6) Citer les trois principaux pouvoirs des institutions politiques en France ?

.....
.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Document 1

Le marché de la fleur résiste à la crise et s'épanouit sur Internet



Le marché de la distribution de fleurs en France apparaît moins touché par la crise que d'autres secteurs, puisque malgré un léger recul en valeur, les volumes de commandes continuent de progresser chez les professionnels du secteur, notamment grâce à Internet.

Chez Florajet, qui regroupe 5 700 fleuristes en France, le chiffre d'affaires 2012 s'établit à 31,5 millions contre 28,5 millions l'an dernier. Interflora, leader du marché, a enregistré des ventes en hausse de 2,5 % sur l'année, à 106 millions d'euros, avec des ordres de commandes en progression du même ordre, explique sa présidente, Josiane Coupry.

En 2012, les 12 000 fleuristes français ont réalisé un chiffre d'affaires de 1,7 milliard d'euros, dont 1,2 milliard pour les végétaux d'intérieur (bouquets et fleurs en pot) et 459 millions d'euros pour le funéraire.

DES BOUQUETS MOINS GROS

"La fleur, c'est le marché anti-crise par excellence", affirme-t-on chez Monceau Fleur. "C'est un marché qui se tient plutôt bien, malgré la crise", renchérit l'organisme public France Agrimer. Selon une étude Xerfi de janvier 2012, la consommation de végétaux en France devrait continuer à progresser d'environ 0,5 %, mais avec tout de même un ralentissement. Cela sera "sa plus faible croissance depuis près de dix ans".

"Le marché reste stable et résistant en volume", affirme Alexandre Arnaud, directeur marketing chez Florajet. "Malgré la restriction du pouvoir d'achat, la fleur reste 'le' cadeau. Moins chères, elles tendent même à se substituer à d'autres présents, par exemple à Noël. C'est une façon de marquer le coup tout en ne pesant pas trop sur le budget", ajoute-il.

Malgré tout, la baisse du pouvoir d'achat a eu pour conséquence de faire baisser le panier moyen d'environ 3 % l'an dernier. Aujourd'hui, ce dernier s'élève à 41,5 euros par commande chez Florajet et à 47 euros chez Interflora.

La crise a en effet modifié le comportement des consommateurs. Ainsi, selon une enquête de l'interprofession réalisée auprès de 600 fleuristes, environ 80 % des clients demandent désormais des bouquets moins gros pour faire baisser la facture. De la même façon, les plantes en pot ou seules sont davantage offertes au détriment des compositions florales. Par ailleurs, une tendance à faire des économies sur les accessoires comme les vases est également constatée.

INTERNET COMME RELAI DE CROISSANCE

Néanmoins, certaines fêtes restent incontournables pour les fleuristes. Lors de la Fête des mères 2012, Florajet a écoulé 100 000 bouquets en deux jours. Chez Interflora, cette fête représente 13,5 % du volume des ventes de l'année. Les anniversaires et cérémonies (mariage, obsèques...) donnent également lieu à des pics de consommation.

La typologie du consommateur reste, elle, sensiblement la même : homme ou femme entre 35 et 55 ans. La fleur préférée des Français restant la rose, devant le lys et les tulipes. En revanche, les habitudes de consommation ont elles évoluées, Internet jouant désormais le rôle de relais de croissance pour le secteur, constatent les professionnels.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

En 2012, 55 % des commandes de fleurs chez Florajet l'ont été via Internet, "ce qui représente une inversion de tendance complète par rapport à 2008", indique Alexandre Arnaud. Même constat chez Interflora où Internet représente désormais 60 % du chiffre d'affaires.

Dans cette optique, les deux distributeurs ont lancé de nouveaux services liés aux nouvelles technologies, comme le "drive" piéton de fleurs, permettant de commander ses bouquets sur Internet avant de passer les prendre en magasin. Seul problème, Internet tend à réduire les paniers moyens d'environ 10 euros par rapport aux commandes en magasin, ce qui pourrait faire baisser d'autant les recettes pour les réseaux de fleuristes.

Le Monde / 23.01.2013

Document 2

Niveau	Échelon	Coefficient	Salaire minimal
I	1	110	1435,00 €
I	2	120	1444,32 €
I	3	130	1454,35 €
II	1	210	1464,38 €
II	2	220	1469,40 €
II	3	230	1479,43 €
III	1	310	1489,46 €
III	2	320	1499,49 €
III	3	330	1544,62 €
IV	1	410	1569,70 €
IV	2	420	1604,80 €
IV	3	430	1634,89 €
V	1	510	1765,28 €
V	2	520	1865,58 €
V	3	530	1965,88 €
VI	1	610	2086,24 €
VI	2	620	2236,69 €
VI	3	630	2457,35 €
VII	1	710	3089,24 €
VII	2	720	3249,72 €
VII	3	730	3410,20 €

L'accord des salaires du 27 juin 2013 prévoit une nouvelle grille applicable à compter du 1^{er} janvier 2014 [...]. Les salaires minimaux fixés par cet accord sont applicables sous réserve du respect du SMIC en vigueur, lorsque celui-ci leur est supérieur. Ce qui est actuellement le cas pour la profession de fleuriste, le SMIC étant à 1430,22 €. Dans le cas où le SMIC serait revalorisé au 1^{er} janvier 2014, les salaires conventionnels inférieurs s'effaceraient. Ce pourrait être notamment le cas pour le coefficient 110, fixé actuellement à 1435 € brut.

Informations fleuristes n° 274

Source : Fédération nationale des fleuristes de France

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Document 3

		CONTRAT DE CRÉDIT-BAIL N° 1587									
Entre les soussignés : BNP Paribas Lease group , Société anonyme au capital de 285 079 248 €, R.C. Paris B 63201751303254, Siège social : 45, rue Arago 92800 PUTEAUX –, ci-après désignée « le bailleur » d'une part, et :											
Au Jardin d'Annie 290 rue de Lannoy 59100 ROUBAIX		N° de dossier : 2225814 N 02 D									
Ci-après désigné « le locataire » d'autre part, il a été convenu ce qui suit :											
❶ COMMANDE ET ENGAGEMENT DE PRENDRE À BAIL											
Le bailleur passe commande au fournisseur ci-dessous désigné par le locataire : Du matériel ci-après choisi directement par le locataire sous sa seule responsabilité, et que celui-ci s'engage à prendre en location											
DESIGNATION DU MATERIEL : <u>Marque</u> : Jumper Citroën aménagé <u>Prix T.T.C.</u> : 38 348,54 € <u>Nom et adresse du fournisseur</u> : Citroën 133 rue de Wazemmes 59000 Lille		PRIX D'ACHAT DU MATERIEL : Prix H.T. : 31 957,12 € T.V.A. (20,00 %) : 6 391,42 € Prix T.T.C. : 38 348,54 €									
La livraison du matériel interviendra à la date convenue entre le locataire et le fournisseur.											
❷ LOCATIONS ET VALEUR RÉSIDUELLE											
Loyers :											
<table border="1"><thead><tr><th>Durée de location</th><th>Périodicité des loyers</th><th>Loyer H.T.</th><th>Loyer T.T.C.</th></tr></thead><tbody><tr><td>48 mois</td><td>mois</td><td>835,00 €</td><td>1 002,00 €</td></tr></tbody></table>				Durée de location	Périodicité des loyers	Loyer H.T.	Loyer T.T.C.	48 mois	mois	835,00 €	1 002,00 €
Durée de location	Périodicité des loyers	Loyer H.T.	Loyer T.T.C.								
48 mois	mois	835,00 €	1 002,00 €								
Le premier terme du loyer sera exigible à la date de remise au bailleur de la facture définitive du matériel ainsi que du procès-verbal établi lors de la livraison.											
Valeur résiduelle : L'option d'achat sera une valeur résiduelle H.T. de 321,00 €											
❸ VALIDITÉ DU CONTRAT											
Les clauses de la location sont arrêtées dès ce jour. Le locataire reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales figurant au verso du présent contrat. De convention expresse, il est stipulé que le montant des loyers et la valeur résiduelle ont été établis en fonction du prix d'achat du matériel tel qu'il résulte de la facture du fournisseur. Tous les litiges sont de la compétence exclusive des tribunaux de Lille.											
Fait en double exemplaire à Lille le 01 février 2014											
Le bailleur 		Le locataire  — CASTEL									

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Document 4

Le vote aux municipales, mode d'emploi

Par [Les Echos](#) | 31/10 | 16:17 | mis à jour à 16:32

Pour la première fois, les électeurs désigneront - et sur le même bulletin de vote - **les élus de leur commune et ceux de l'intercommunalité** (communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine, métropole). Jusqu'à présent, les conseillers communautaires étaient élus par le conseil municipal.



Cette innovation vise à tenir compte de la généralisation des intercommunalités - on dénombrait, au 1er janvier 2013, 2.456 intercommunalités à fiscalité propre (EPCI) couvrant 36.049 communes sur 36.681. En outre, ces intercommunalités exerçant des compétences croissantes confiées par les communes depuis une vingtaine d'années (urbanisme, assainissement, collecte des ordures ménagères, etc.), il s'agit de les doter d'une légitimité démocratique beaucoup plus grande.

Les candidats à l'élection au conseil communautaire doivent obligatoirement être également candidats au conseil municipal.

La loi exigeant que **les listes soient paritaires**, cela entraînera l'élection de près de 16.000 conseillères supplémentaires. Cela introduit d'autre part une compétition non plus entre personnes, mais entre projets municipaux portés par des listes différentes dont des représentants pourront siéger au conseil municipal.

<http://www.lesechos.fr>